

classe, sa pieuse mère la plaça au pensionnat des Ursulines de Québec, où se trouvaient déjà ses deux sœurs aînées : Catherine-Ignace et Marie-Anne. Madame de Lantagnac, dont la conduite distinguée répandait une grande édification au milieu du monde, n'eut pas de peine à inspirer à ses enfants l'amour de la piété. Dès ses premières années, Geneviève-Françoise n'avait manifesté que les goûts les plus solides ; au lieu de s'amuser à des jeux puérils, son plaisir était de se tenir auprès de sa mère, et de lui faire raconter des histoires de la Sainte Ecriture. Dès lors aussi, cette bonne mère avait fait d'elle sa petite confidente, et l'initiait à toutes ses dévotions et bonnes œuvres. C'est ainsi qu'au sein de la famille la future Ursuline préludait à une vie plus parfaite. Ses bons sentiments n'eurent qu'à se fortifier au pensionnat, car déjà elle avait trouvé le secret de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et de ne pas s'ennuyer à la prière. L'habitude de la réflexion lui facilita beaucoup l'étude des sciences alors requises ; aussi ses progrès ne furent pas médiocres. Elle parlait bien, écrivait avec facilité, et chantait avec une grâce ravissante.

" Son éducation terminée, mademoiselle de Lantagnac reprit sa place à la maison paternelle. A un air noble, elle joignait cette solidité d'esprit, cette douceur de caractère et ces grâces extérieures, qui font d'une jeune personne l'ornement de la société. Cependant, décidée à se faire religieuse, Geneviève-Françoise ne paraissait que malgré elle dans les réunions de plaisir, et les noces de sa sœur Marie-Anne, qui se firent dans sa seizième année, n'ébranlèrent aucunement sa résolution.

" Son père refusa d'abord de croire à cette vocation, et ce ne fut que dans sa vingtième année qu'il lui permit d'entrer au noviciat des Ursulines de Québec. Elle y fut admise le 23 mai 1744, et, après les épreuves ordinaires, elle prit l'habit de l'ordre sous le nom de Saint-Henri.